

Les 22 collectivités membres de l'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SARTHE :

www.bassin-sarthe.org

Communauté de communes Sud Sarthe • Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille • Communauté de communes du Pays Fléchois • Communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe • Communauté de communes des Coëvrons • Communauté de communes du Perche • Communauté de communes du Sud-Est Manceau • LBN Communauté • Communauté de communes du Perche • Communauté de communes du Pays Sabolien • Communauté de commu



L'action de l'EPTB Sarthe et des CLE toujours au cœur de l'actualité

L'utilité de l'action des Commissions locales de l'eau (CLE) dans leur prise de hauteur de vue quant à l'évolution future des ressources en eau et des milieux aquatiques et le rôle central de l'EPTB Sarthe comme relais de leurs décisions avec les opérateurs locaux et l'État ne sont plus à démontrer. 2024, a encore été une année durant laquelle, ils ont été au centre des réflexions sur le partage de l'eau, l'amélioration de la connaissance et la prévention des inondations. Au milieu de l'été, le Syndicat du Bassin de la Sarthe, créé en 2018, était reconnu par l'État comme établissement public territorial de bassin. Cela témoigne de la qualité du travail mené au sein des différentes instances portées par l'EPTB Sarthe : commissions locales de l'eau, comités de pilotage du PAPI Sarthe,

du PTGE Sarthe aval et des CT Eau. C'est aussi une **preuve de confiance donnée à l'EPTB Sarthe** dans sa mission d'accompagnement des collectivités pour relever les défis qu'elles ont à relever pour s'adapter aux effets du changement climatique.

Cette synthèse illustrée de l'activité de l'EPTB Sarthe en 2024 est loin d'être exhaustive. Plusieurs rapports d'activité détaillent les actions des CLE des SAGE des bassins de l'Huisne, de la Sarthe amont et de la Sarthe aval, ainsi que celles réalisées dans le cadre du programme d'études préalable au programme d'action de prévention des inondations, sont disponibles auprès des services de l'EPTB. N'hésitez pas à les contacter si vous désirez plus d'informations!

Daniel Chevalier, président



 $Vincent\ To reau\ (vincent.to reau @bass in-sarthe.org) \bullet Vincent\ Igelnick\ (vincent.igelnick @bass in-sarthe.org) \bullet Vincent\ (vincen$

L'Établissement Public Territorial du Bassin de la Sarthe est effectif

À l'issue d'une procédure de demande de reconnaissance qui a duré plusieurs mois, le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS) devient l'Établissement Public Territorial du Bassin (EPTBS) de la Sarthe suite à la prise de l'arrêté interpréfectoral du 5 août 2024. L'objet de l'EPTB Sarthe reste strictement semblable à celui du SBS et sa nature juridique (syndicat mixte fermé) ne change pas. Cette reconnaissance de l'État en tant qu'établissement public territorial de bassin assoie sa légitimité et son rôle au service de la gestion intégrée de l'eau et de la prévention des inondations et témoigne de la qualité de son action au service des Commissions locales de l'eau, des opérateurs de la GEMAPI et de ses collectivités membres.

Ce changement de dénomination s'accompagne de la création d'un nouveau logotype, conçu en régie. Il reprend les éléments de celui du SBS et est complété d'une phrase d'accroche: « Cette eau qui nous lie ». Elle vise à mettre en avant la solidarité entre les territoires situés en amont et ceux de l'aval, les liens entre la structure supra territoriale qu'est l'EPTB Sarthe et les structures opérationnelles, comme les syndicats qui exercent la compétence GEMAPI et enfin les liens entre les eaux superficielles et les eaux souterraines. C'est enfin l'occasion d'améliorer la communication numérique de l'établissement en retravaillant son site Web (harmonisation de pages, création de nouvelles parties, etc.). L'EPTB Sarthe est désormais présent sur le réseau social professionnel Linkedin.





L'exposition sur les 30 ans des inondations de 1995 dévoilée au public

Les inondations de janvier 1995 sont connues comme étant celles qui ont marqué la fin de XX^e sur les bassins versant de la Sarthe et de l'Huisne. Les plus hauts niveaux d'eau atteints lors de ces inondations ont servi de référence pour de nombreuses études et de travaux de protection.

En amont des 30 ans de cet événement notable, l'EPTB Sarthe réalise une exposition d'une dizaine de panneaux. En plus d'un retour sur les évènements de 1995, elle porte plus largement sur la gestion du risque inondation à l'échelle du bassin de la Sarthe.

Destinée à cheminer dans plusieurs communes du bassin versant, début 2025, elle est dévoilée en avant-première dans le cadre de la 33° Fête de la science au village des sciences de Sablé-sur-Sarthe les 5 et 6 octobre puis à l'Abbaye royale de l'Épau les 12 et 13 octobre.

Elle est aussi présentée dans le cadre de la Journée nationale de la résilience au Mans le 14 octobre dans le cadre de l'événement co-organisé par Le Mans Métropole et l'EPTB Sarthe sur la réduction de la vulnérabilité des habitations au risque.

Au final, plus de 200 personnes découvrent l'exposition lors de ces journées.

Sur le bassin de la Sarthe amont L'étude quantitative menée par la Commission locale de l'eau vise à concilier de facon pérenne. les usages de l'eau et les besoins des milieux aquatiques.

La Commission locale de l'eau (CLE) valide les conclusions de l'étude quantitative

Eric Le Borgne (eric.leborgne@bassin-sarthe.c

Après un peu plus de trois ans de concertation, l'étude quantitative est finalisée en mai. Elle permet à la CLE de valider le principe de séparer les volumes prélevables sur cinq territoires distincts afin de s'adapter à des contextes territoriaux différents. À l'échelle annuelle, il y a davantage de disponibilité mais avec des prélèvements en été et en début d'automne qui dépassent dans la majorité des cas les capacités des milieux. Ainsi, trois périodes de répartition des volumes prélevables sont actées (avril-juin, juillet-août et septembre-novembre), afin d'adapter les différents types d'usages aux besoins des milieux aquatiques. Les acteurs locaux, les institutions et la CLE ont désormais l'obligation de travailler conjointement pour mettre en œuvre des actions répondant à

ces enjeux et contribuant à la résilience du bassin de la Sarthe amont. Les conclusions de cette étude permettent aussi aux services de l'État de disposer d'éléments objectifs de décision dans l'optique de répartir les prélèvements en fonction des besoins.

Les communes rurales participent aux économies d'eau

Le guide "La culture de l'eau" réalisé avec le CAUE de la Sarthe est publié. Destiné aux élus et aux agents communaux, il propose des solutions pour limiter l'arrosage. L'usage de plantes vivaces à la place d'annuelles est une des solutions proposées. Ce guide aborde aussi les réflexions à avoir en terme d'aménagement des espaces, de gestion des eaux pluviales et de communication vers les habitants. Déjà diffusé largement auprès des collectivités, il est disponible auprès de l'EPTB Sarthe.



La vulgarisation comme outil de choix des volumes prélevables et de leur répartition entre usages

L'étude des volumes disponibles, engagée en 2023 dans le cadre du **projet de territoire pour la gestion de l'eau**, et réalisée en régie est finalisée en 2024. Elle a permis d'impliquer une grande diversité d'acteurs et de considérer leurs attentes pour aboutir à une approche adaptée au territoire et à un consensus. Cette étude définit les volumes d'eau pouvant être prélevés sans mettre en péril les milieux naturels. De ce fait, elle repose sur des connaissances techniques complexes, rendant parfois difficile son appropriation par les instances décisionnaires. L'accent est donc mis sur

une communication vulgarisée dans le but d'atteindre une validation puis des prises de décision robustes. Vidéo explicative au format court, échanges distanciels en participation libre ou formats innovants de réunion sont mobilisés à cet effet. Dès lors, le travail à mener consiste notamment à répartir les volumes entre les usages de l'eau présents sur le bassin versant. Au vu des conflits qui peuvent exister à cause de la raréfaction de la ressource en eau, il était donc primordial que l'étude soit unanimement acceptée. A l'issue du travail de concertation, la Commission locale de l'eau saisira la Préfecture de bassin pour arrêter des volumes prélevables à caractère réglementaire.



Le fonctionnement des plans d'eau du bassin de la Parence mieux connu

Le bassin versant de la Parence, affluent rive droite de l'Huisne, fait partie des secteurs présentant des déficits hydriques. Sur ce bassin versant, le Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe, compétent en matière de gestion des milieux aquatiques, prévoie des travaux de restauration écologique, dont notamment des actions sur les plans d'eau, en particulier sur le sous-bassin du Merdereau. Les plans d'eau contribuent en effet, de facon importante au déficit en raison de l'évaporation.

C'est dans ce cadre que l'EPTB Sarthe confie à Monsieur Maxime JEUSSEAUME, étudiant stagiaire en Master Sciences de l'Eau, une mission visant à préciser les enjeux liés aux plans d'eau.

Le bassin de la Parence ainsi que celui du Narais, sont analysés à l'aide d'imageries aériennes et satellites avant de mener un suivi complémentaire de terrain sur le sousbassin du Merdereau. Trois sites d'étude sont ainsi retenus pour mettre en place un suivi régulier. Il permet de préciser les modalités de connexion hydraulique de ces plans d'eau au reste de l'hydrosystème (cours d'eau, nappe sous-jacente) et ainsi leur impact supposé sur les milieux aquatiques.

Enfin, un outil informatique est aussi développé à destination des techniciens des structures GEMAPI. Basé sur une approche cartographique, il permet d'identifier les secteurs à fort enjeu plans d'eau, offrant une d'aide à la décision pour la priorisation des travaux.

Prévenir les inondations La vallée de l'Huisne à Val-au-Perche (61), le 08/10/2024. Votre contact: Romain Barbé (romain.barbe@bassin-sarthe.org

Inondations d'octobre 2024 : de nouvelles actions engagées grâce au PAPI

Le Programme d'action de prévention des inondations (PAPI) du bassin de la Sarthe est l'outil contractuel et financier, porté par l'EPTB Sarthe, qui permet aux acteurs de mener des projets liés à la prévention des inondations

En juillet, un avenant au programme d'études préalable au PAPI est validé afin d'offrir la possibilité d'intégrer de nouveaux projets et de prolonger le délai de mise en œuvre d'une année supplémentaire.

Suite au passage de la tempête Kirk, début octobre, de nouvelles actions de réduction de la vulnérabilité des habitations et de ralentissement des

écoulements sur plusieurs territoires du bassin de l'Huisne sont inscrites. Dans ce contexte, plusieurs collectivités sont accompagnées par l'EPTB Sarthe pour engager ces actions.

Les communautés de communes du Gesnois Bilurien (72) et du Perche Émeraude (72) décident de lancer une démarche de réduction de vulnérabilité pour 140 habitations. De son côté, la Communauté de communes des Collines du Perche Normand (61) s'engage à lancer une étude devant proposer des solutions opérationnelles pour limiter le risque sur la commune de Ceton.



Des outils de modélisation au service des collectivités

À la suite d'une étude portant sur les ruissellements et les inondations réalisée sur le bassin du Montreteau, le Conseil départemental de la Sarthe s'engage dans une démarche d'approfondissement en réalisant une analyse du fonctionnement hydrosédimentaire afin de mesurer les impacts de l'érosion et du ruissellement depuis l'échelle de la parcelle à celle du bassin versant. Cette analyse est confiée à Madame Mathilde GODEFROY, étudiante stagiaire en Master 2 Gestion des habitats et des bassins versants.

Cette expertise repose sur l'utilisation de l'**outil WATERSED**, développé par le BRGM, qui permet de modéliser les flux sédimentaires et hydrauliques afin de caractériser

les effets du ruissellement. L'EPTB Sarthe est grandement sollicité et associé à ce travail, notamment dans la prise en main de l'outil et à son utilisation au contexte local. Le Syndicat du Bassin de l'Huisne Sarthe a réalisé en 2023, des travaux de restauration morphologique du Gué-aux-Ânes dans le but de limiter les inondations dans le centrebourg de Connerré (72) en améliorant l'expansion des crues en amont. En appui au travail confié à une étudiante en licence de géographie, l'EPTB Sarthe identifie et cartographie les effets positifs de ces travaux, sur l'expansion des crues, au moyen d'une modélisation hydraulique.

Bilan financier et ressources humaines



Bilan financier

Depuis 2022, l'Établissement Public du Bassin de la Sarthe fait partie des collectivités volontaires à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) adossé à la nomenclature comptable M57.

Pour 2024, l'arrêté des comptes de l'établissement fait apparaître des dépenses totales de **609 790,05** € (14 383,92 € en investissement et 595 406,13 € en fonctionnement) et des recettes totales pour **620 163,82** € (13 037,45 € en investissement et 607 126.379 € en fonctionnement).

Le résultat de l'exercice 2024 est un excédent de 10 373,77 € et le résultat d'exploitation est de 194 253,89 €.

Ressources humaines

L'établissement emploie 7 agents représentant 6,8 Équivalents temps plein : 2 femmes (titulaires) et 5 hommes (2 titulaires et 3 contractuels). 5 agents sont de catégorie A, 1 agent de catégorie B et 1 agent de catégorie C. La moyenne d'âge de l'équipe est de 38 ans.

Enfin, Monsieur Maxime JEUSSEAUME, étudiant en Master Sciences de l'Eau, est accueilli pour une mission de 6 mois visant à préciser les enjeux liés aux plans d'eau du bassin de la Parence (sous-bassin de l'Huisne).

Un collectif au service de la gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Président : Daniel CHEVALIER

Président de la CC du Pays Sabolien Vice-président de la CLE du SAGE Sarthe Aval

1er vice-président : Pascal DELPIERRE

Vice-président de la CC Haute Sarthe Alpes Mancelles Président de la CLE du SAGE Sarthe Amont 2º vice-président : Michel ODEAU

Vice-président de la CC du Perche Emeraude Président de la CLE du SAGE Huisne

3° vice-président : Marcel MORTREAU Vice-président de Le Mans Métropole

Vincent TOREAU

Directeur. Animateur de la CLE du SAGE Huisne vincent.toreau@bassin-sarthe.org • 07 48 72 24 55

Éric LE BORGNE

Animateur de la CLE du SAGE Sarthe amont eric.leborgne@bassin-sarthe.org • 07 48 72 24 51

Romain BARBÉ

Chargé de mission Planification de la PI romain.barbe@bassin-sarthe.org • 07 48 72 24 60

Vincent IGELNICK

Chargé de mission SIG, analyse territoriale vincent.igelnick@bassin-sarthe.org • 07 48 72 28 93

Julie STEIN

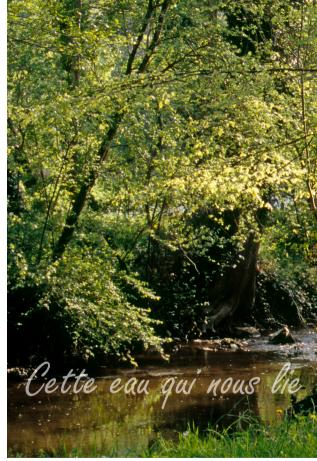
Animatrice de la CLE du SAGE Sarthe aval julie.stein@bassin-sarthe.org • 07 48 72 24 57

Clément BUJISHO

Chargé de projet PTGE, gestion quantitative clement.bujisho@bassin-sarthe.org • 07 48 72 24 63

Julie RAZAFIMBELO

Gestionnaire administratif et comptable julie.razafimbelo@bassin-sarthe.org • 07 43 36 12 64







EPTB Sarthe - 04-2025

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SARTHE